

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

OBJET :

**03. COMMISSION
D'APPELS D'OFFRES.
MISE À JOUR DE LA
LISTE DES MEMBRES.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-quatre NOVEMBRE DIX-HUIT HEURES,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PÉNIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. LAPIERRE Julien – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine.

ABSENTE : Mme Colette CLINKEMAILLIE.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 juillet 2020, le conseil municipal avait procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le conseil municipal a mis à jour la liste des membres par délibération du 29 septembre 2021, suite à la démission de Monsieur José BAUDRY. Monsieur Olivier VERMEESCH, jusque lors membre suppléant, devenait membre titulaire de la CAO.

La liste des membres de la CAO est donc composée comme suit :

Membres titulaires

- Hervé MORVAN
- Olivier VERMEESCH
- Julien MOUILLE
- Martine LORPHELIN
- Marc BEZILLE

Membres suppléants

- Marine BLANQUART
- Jean-Pierre ROBBE
- Bernard LORIDAN
- Anna DI PENTA

Par courrier reçu le 5 octobre dernier, Madame DI PENTA nous fait part de sa démission de son mandat de Conseillère Municipale, et subséquemment de membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Comme l'impose l'article 22-III du Code des marchés publics, il convient de mettre à jour la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres, sachant qu'un membre suppléant démissionnaire, par analogie avec le remplacement d'un membre titulaire démissionnaire, ne peut être remplacé que par le membre suppléant de la même liste venant immédiatement derrière lui.

En effet, la démission d'un membre suppléant de la CAO n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant (pas de renouvellement partiel de la CAO).

De ce fait, Madame DI PENTA ne pourrait pas être remplacée car aucun membre suppléant à venir derrière elle.

.../...

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le 02/12/2021

ID : 059-215904004-20211124-29112021565-AVUE



.../...

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 30/11/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20211124_29112021D016_AK001



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

03. COMMISSION D'APPELS D'OFFRES. MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité approuve la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres telle que décrite ci-dessous :

Membres titulaires

- *Hervé MORVAN*
- *Olivier VERMEESCH*
- *Julien MOUILLE*
- *Martine LORPHELIN*
- *Marc BEZILLE*

Membres suppléants

- *Marine BLANQUART*
- *Jean-Pierre ROBBE*
- *Bernard LORIDAN*

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.